



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

DCPu 14-2023

Arrêté publié sur le site de la collectivité le 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230926-DCPU_14_2023-AR



ARRETE

PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRUCTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN VEGETAL DIFFERENCIE D'ITINERAIRES ET DE SITES NATURELS DEPARTEMENTAUX – POUR LE LOT N° 20 : LOT TECHNIQUE – GROS ENTRETIEN ET OUVERTURE DE MILIEUX AFFAIRE 23S0142

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 20 juin 2023 pour les travaux d'entretien végétal différencié d'itinéraires et de sites naturels départementaux,
- Considérant qu'il y a eu 1 offre jugée inacceptable pour le lot 20 (Lot technique - Gros entretien et ouverture de milieux) de cette consultation,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Responsable du service Aménagement Environnement de la Direction Commande publique,

DECIDE

Article 1 : De ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux d'entretien végétal différencié d'itinéraires et de sites naturels départementaux pour le LOT 20 (Lot technique - Gros entretien et ouverture de milieux) qui prévoyait une date de remise d'offre le 13 juillet 2023,

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon l'article R2123-1 alinéa 1 du Code de la commande publique,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le **26 SEP 2023**

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél.: marchespublics@landes.fr